



COMACT

Déclaration 2024 sur le travail forcé et le travail des enfants

1. VUE D'ENSEMBLE

BID Group Technologies Ltd. faisant affaire sous le nom de Comact Technologies ("Comact Technologies"), BID Group Construction Ltd. ("Comact Construction"), et BID Group Technologies US Inc. faisant affaire sous le nom de Comact Technologies US ("Comact Technologies US", et BID Group Holdings Ltd. ("BGH", et collectivement avec Comact Technologies, Comact Construction et Comact Technologies US, "Comact" ou "nous") publions cette déclaration conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada) (la "Loi") pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 octobre 2024

Chez Comact, nous menons nos activités de manière éthique et intègre. Nous nous opposons à toute forme d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, et nous nous engageons à veiller à ce qu'ils ne se produisent pas au sein de notre entreprise ou de notre chaîne d'approvisionnement. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent cet engagement.

Cette déclaration décrit les mesures que nous avons prises pour identifier et traiter le travail forcé et le travail des enfants dans notre entreprise et notre chaîne d'approvisionnement.

2. À PROPOS DE COMACT

Structure

BGH, une société de la Colombie-Britannique, est la société mère ultime de Comact. BGH compte plusieurs filiales entièrement détenues aux États-Unis et au Canada, employant collectivement environ 1700 personnes dans des installations situées au Québec, en Colombie-Britannique, en Caroline du Sud, en Caroline du Nord, au Texas, en Alabama, en Louisiane et dans l'état de Washington. Comact Technologies, une société de la Colombie-Britannique, ainsi que Comact Technologies US, une société du Delaware, sont les entités opérationnelles principales de notre division de Transformation du bois. Comact Construction, une société de la Colombie-Britannique, est la principale entité opérationnelle de notre division des Services de Projets au Canada.

Activités commerciales

Comact est un fournisseur de premier plan d'équipement de Transformation du bois intégrés et automatisés, de solutions et de services connexes au Canada et aux États-Unis. Notre division de Transformation du bois conçoit, fabrique et fournit des équipements de transformation du bois à la fine pointe de la technologie, des pièces de rechange, services et solutions numériques connexes. Toutes nos installations de fabrication sont situées aux États-Unis et au Canada. Nous sous-traitons une petite quantité de travail de fabrication à un nombre limité de sous-traitants privilégiés, également situés aux États-Unis et au Canada. Notre division des Services de Projets conçoit, construit et fournit des

équipements de scierie automatisés pour nos clients au Canada et aux États-Unis. Pour en savoir plus sur notre entreprise, veuillez visiter www.comact.com.

Chaîne d'approvisionnement

Nous nous approvisionnons en matériaux et composants utilisés dans la fabrication de nos équipements et autres produits (y compris principalement l'acier, les composants électroniques, électriques et de transmission, les roulements, les composants hydrauliques et pneumatiques, les moteurs et les réducteurs) auprès de fournisseurs sélectionnés de niveau 1, situés au Canada et aux États-Unis. Nos fournisseurs peuvent importer ces matériaux et composants vers le Canada et les États-Unis, notamment à partir du Japon, d'Italie, de Chine, du Vietnam et du Mexique. Notre chaîne d'approvisionnement comprend également des services auxiliaires qui contribuent à nos principales opérations de production, tels que les transporteurs et les messageries.

3. ÉVALUATION DES RISQUES DE NOTRE ENTREPRISE ET DE NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Entreprise

Toutes nos opérations commerciales et nos employés sont situés aux États-Unis et au Canada, où nous respectons toutes les normes et lois applicables en matière de travail et d'emploi, et disposons de pratiques et politiques d'emploi sûres, équitables et responsables pour protéger et promouvoir les droits des travailleurs. Par conséquent, nous ne croyons pas qu'il existe un risque de travail forcé ou de travail des enfants dans nos opérations commerciales.

Chaîne d'approvisionnement

Pour évaluer le risque de travail forcé et de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, nous avons commencé par examiner les composants et les matières premières que nous nous procurons auprès de tiers pour la fabrication de nos équipements. Bien que notre évaluation ait indiqué un faible risque dans la plupart de nos canaux de la chaîne d'approvisionnement, en particulier dans nos processus d'approvisionnement direct, nous notons que l'approvisionnement en produits électroniques et en composants électroniques peut présenter certains risques. Les produits électroniques ont été signalés par le *Global Slavery Index* comme faisant partie des cinq principaux produits importés au Canada présentant un risque d'esclavage moderne. Cependant, nous croyons que ce risque est faible et efficacement géré, car nous nous approvisionnons en composants à haut risque auprès d'un petit nombre de fournisseurs de niveau 1, privilégiés et réputés, situés au Canada et aux États-Unis, qui ont mis en place des politiques pour prévenir et condamner l'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement.

4. POLITIQUES

Comme indiqué ci-dessus, nos opérations commerciales et nos employés sont situés aux États-Unis et au Canada, où nous avons mis en place des politiques et des pratiques en matière de ressources humaines pour garantir que tous nos employés sont traités équitablement et en conformité avec toutes les lois et normes applicables en matière de travail et d'emploi, et disposent d'un environnement de travail sûr.

Notre Code de Conduite et d'Éthique ("Code de Conduite") reflète notre engagement à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations commerciales et à appliquer des systèmes et des contrôles efficaces pour empêcher l'esclavage moderne de se produire dans notre entreprise et notre chaîne d'approvisionnement. Le Code de Conduite est disponible sur notre site web. Nous avons également mis en place une ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité, où toute personne peut signaler des préoccupations ou des violations présumées à notre Code de Conduite.

5. PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Afin d'identifier et de gérer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans notre propre entreprise, nous réévaluons périodiquement nos pratiques d'emploi pour nous assurer que nous respectons ou dépassons les normes d'emploi dans toutes les juridictions où nous opérons.

Nous menons une diligence raisonnable de tous nos principaux fournisseurs pour évaluer leur adéquation et garantir que nous collaborons avec des fournisseurs réputés et établis. Nos processus de diligence raisonnable peuvent inclure la vérification des références de tiers, des visites sur place et/ou des inspections et audits de qualité.

6. FORMATION

La plupart des gestionnaires et autres employés seniors reçoivent une formation par le biais du Programme de Leadership Comact, notamment en ce qui concerne nos valeurs, les droits de l'homme et les pratiques d'emploi et de travail applicables. Nous œuvrons à ajouter une formation spécifique en relation avec l'esclavage moderne. De plus, nous enquêtons sur une formation ciblée pour certains employés portant sur l'identification et la gestion des risques de travail forcé et de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

7. MESURES DE REMÉDIATION

À ce jour, nous n'avons identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans notre entreprise ou nos chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, nous n'avons pas été tenus de prendre des mesures correctives.

8. EFFICACITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE

À ce jour, nous n'avons pas pris de mesures pour évaluer l'efficacité de nos actions pour prévenir et réduire les risques d'esclavage moderne dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement. À l'avenir, nous évaluerons l'efficacité de nos actions en évaluant les indicateurs clés de performance (KPI), à savoir le nombre de membres du personnel formés, le nombre de fournisseurs et de sous-traitants évalués, le nombre de violations signalées et les cas de mesures correctives prises. Nous n'avons aucun rapport de travail ou travail forcé d'enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

9. MESURES PRISES EN 2024

Au cours de l'exercice financier 2024, Comact a pris les mesures suivantes pour prévenir et réduire le risque que du travail forcé ou du travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de ses biens :

- S'est approvisionné de produits électroniques identifiés dans le *Global Slavery Index* comme étant à risque d'esclavage moderne auprès de fournisseurs réputés ayant mis en place des politiques pour traiter ces risques.
- A développé un Code de Conduite et d'Éthique, adressant les risques de travail forcé.
- A mis en place une ligne téléphonique dédiée aux questions éthiques et conformité
- A poursuivi son Programme de Leadership Comact.

10. APPROBATION DE LA DÉCLARATION

Cette déclaration est faite conformément à l'article 11 de la Loi et constitue le rapport annuel conjoint de Coamct pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2024. Cette déclaration a été approuvée par le Conseil d'Administration de BID Group Holdings Ltd., conformément à l'article 11(4)(b)(ii) de la Loi, avec effet au 21 mai 2025.

ATTESTÉ ce 31 mai 2025

Par : 

Alistair Cook

Président Chef de la Direction et Administrateur
BID Group Holdings Ltd.